



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Évolution du métier d'opticien-lunetier dans l'offre de soins ophtalmiques

Question écrite n° 42190

Texte de la question

Mme Sophie Panonacle attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'évolution du métier d'opticien-lunetier dans l'offre de soins ophtalmiques. Aujourd'hui, près de 6 millions de personnes sont en attente de consultations ophtalmiques avec des délais de rendez-vous qui peuvent excéder 3 mois. Sous 5 ans, la vague massive de départs à la retraite des ophtalmologistes ne pourra pas être compensée par la seule extension des responsabilités confiées aux orthoptistes en matière de prescription de lunettes ou de lentilles de contact. Des propositions concrètes et opérationnelles ont été formulées par l'IGAS et l'IGAENR. Elles recommandent notamment de permettre aux opticiens-lunetiers de participer aux protocoles de télémedecine et de « maximiser le potentiel du renouvellement et de l'adaptation des verres correcteurs ». En conséquence, elle lui demande quelles sont les propositions envisagées pour associer les opticiens-lunetiers à l'offre de soins ophtalmiques.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Panonacle](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42190

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 janvier 2022

Question publiée au JO le : [26 octobre 2021](#), page 7786

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)